

INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Le service demi-pension fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'élève peut être inscrit demi-pensionnaire 3 jours (forfait trimestriel engagement 3 jours par semaine) ou 4 jours (forfait trimestriel 4 jours par semaine), ou externe (possibilité de manger ponctuellement avec achat de ticket repas).

A la rentrée, les élèves ayant choisi le régime « demi-pensionnaire » seront considérés demi-pensionnaires **4 jours** et vous aurez jusqu'au 17 septembre pour ajuster votre choix (en fonction de l'emploi du temps de votre enfant) avec un formulaire qui sera distribué dès les premiers jours de fonctionnement.

La gestionnaire,

C. BOURDON